

## PROCES-VERBAL

### Assemblée générale ordinaire

17 mai 2023

La séance est ouverte à 10 heures 30, sous la présidence de Bernard THIRY, assisté de Jean-Marie BRÉBAN, Directeur général.

#### 1. CONSTITUTION DU BUREAU

Conformément à l'article 33 des statuts, le Président forme le Bureau de l'Assemblée et désigne Emmanuelle ROLAND en qualité de Secrétaire.

L'Assemblée désigne Kevin PIRARD comme Scrutateur.

Le Président constate ensuite que les convocations ont été adressées aux Actionnaires dans les formes et délais prévus à l'article 30 des statuts. Les Administrateurs et le Commissaire ont quant à eux été convoqués dans les formes et délais prescrits par l'article 7:127 du Code des Sociétés et des Associations.

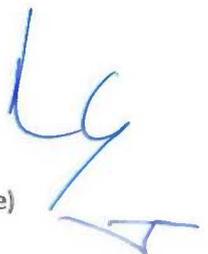
Les doubles de ces convocations ainsi que les récépissés resteront disponibles au siège de la société.

Le Président constate enfin qu'il résulte de la liste des présences établie conformément à l'article 32 des statuts que 555.714 actions sont représentées à la présente Assemblée sur un total de 555.714 actions représentant le capital social et qu'en conséquence, l'intégralité du capital social est représentée.

La liste des présences, les formulaires de procuration et les formulaires de vote par correspondance resteront annexés au présent procès-verbal.

La présente Assemblée est donc légalement constituée et peut délibérer et statuer valablement sur les points de son ordre du jour.

Le Président précise n'avoir reçu aucune question par écrit et invite dès lors l'Assemblée générale à passer aux points suivants de l'ordre du jour.



## **2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX COMPTES ANNUELS CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2022**

Le Président commente le rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels au 31 décembre 2022.

Celui-ci ne fait l'objet d'aucune observation. L'Assemblée générale prend acte de ce rapport.

## **3. RAPPORT DE REMUNERATION 2022 APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (ART. 3:12 CSA ET L6421-1 CDLD)**

Le Président expose que, conformément aux articles 3:12 du Code des Sociétés et des Associations et L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le rapport de rémunération 2022 reprend un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature perçus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction de l'entreprise. Il a été approuvé par le Conseil d'administration.

Les annexes de ce rapport donnent en outre des précisions sur (1) les présences des membres aux organes de gestion, (2) les rémunérations versées aux Président et Vice-Président, (3) la qualification des mandats des administrateurs et (4) les mandats exercés dans les sociétés participées ainsi que les informations relatives aux rémunérations y liées.

L'Assemblée générale approuve, à l'unanimité des voix exprimées, le rapport de rémunération 2022 tel qu'il lui est soumis.

## **4. RAPPORT DU COMMISSAIRE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2022**

Il est donné lecture du rapport du Commissaire sur les comptes annuels au 31 décembre 2022.

L'Assemblée générale en prend acte.

## **5. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022**

L'Assemblée générale examine les bilan et compte de résultat au 31 décembre 2022 arrêtés par le Conseil d'administration. Le bénéfice de l'exercice 2022 s'élève à 54.924.321,77 €.

Elle approuve à l'unanimité des voix exprimées les comptes annuels au 31 décembre 2022 tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration.

## **6. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022**

Le Président expose que compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 160.821.001,19 €, le bénéfice à affecter est de 215.745.322,96 €.

L'Assemblée générale approuve, à l'unanimité des voix exprimées, l'affectation du résultat de l'exercice telle que soumise par le Conseil d'administration :

- Dotation à la réserve légale :	2.746.216,09 €
- Rémunération du capital :	41.122.836,00 €
(dont 25.007.130 € payés en juin 2022 sous forme d'acompte sur dividende)	
- Bénéfice à reporter :	171.876.270,87 €

Le solde de dividende de l'exercice sera versé le 30 juin 2023.

## **7. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2022**

L'Assemblée générale prend acte du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif aux comptes consolidés au 31 décembre 2022.

## **8. RAPPORT DU COMMISSAIRE RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2022**

L'Assemblée générale prend acte du rapport du Commissaire relatif aux comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2022.

## **9. PRISE DE CONNAISSANCE DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022**

Le Président communique les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2022 à l'Assemblée. Ceux-ci font état d'un bénéfice part du groupe de 33.734.170,30 €.

L'Assemblée générale prend connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2022.

## **10. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS**

L'Assemblée générale donne, à l'unanimité des voix exprimées, décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

## 11. DECHARGE A RSM INTERAUDIT SRL

A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée générale donne décharge pleine et entière à RSM INTERAUDIT SRL pour sa mission de contrôle pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

## 12. CONFIRMATION DE LA DESIGNATION D'ADMINISTRATEURS

A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée générale confirme la désignation, par le Conseil d'administration du 6 mars 2023, de M. Christophe MAZZA comme administrateur pour terminer le mandat de M. Didier DONFUT, démissionnaire, lequel prendra fin à l'Assemblée générale ordinaire de 2024.

L'Assemblée générale confirme également à l'unanimité des voix exprimées la désignation, par le Conseil d'administration du 6 mars 2023, de M. Jean-Claude MARCOURT comme administrateur pour terminer le mandat de M. Alain PALMANS, démissionnaire, lequel prendra fin à l'Assemblée générale ordinaire de 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale ordinaire est levée à 12h45... après lecture et approbation du présent procès-verbal, lequel est signé par les membres du Bureau.

Fait à Liège, le 17 mai 2023



La Secrétaire,  
E. ROLAND



Le Président,  
B. THIRY



Le Scrutateur,  
K. PIRARD

### Annexes :

- \* Liste des présences
- \* Formulaire de procuration et de vote